



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

**DECLARATION D'INSTALLATION
OU DE TRANSFORMATION DE DISCOTHEQUE**
(portant autorisation d'ouverture jusqu'à 7H00 du matin)

(Article D.314-1 du code du tourisme)

Identification du demandeur :

Nom, prénom :

(Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire)

Titre de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

déclare exploiter à titre principal une piste de danse conformément aux dispositions de l'article D.314-1 du code du tourisme.

Horaires d'ouverture et de fermeture envisagés :

Horaire limite de service de boissons alcooliques :

(fermeture au plus tard à 7 heures du matin ; quelque soit l'heure choisie, la vente de boissons alcooliques n'est plus autorisée pendant l'heure et demie précédant la fermeture).

Date et signature :

Justificatifs à joindre à la déclaration :

- extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés datant de moins de six mois
- extrait du répertoire SIRENE géré par l'INSEE
- récépissé de déclaration de licence IV,
- attestation de la formation au permis d'exploitation,
- arrêté municipal de classement en tant qu'établissement recevant du public (ERP) de type P (discothèque – piste de danse),
- copie du contrat général de représentation conclu auprès de la SACEM (mention « bar dansant » ou « discothèque »),

.../...

- attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, l'incendie et les dommages annexes,
- étude d'impact des nuisances sonores,
- description de la piste de danse et du matériel de diffusion musicale (fournir un plan qui précise la superficie totale de l'établissement consacrée à l'accueil du public et la superficie de la piste de danse),
- copie du contrat de travail conclu avec un disc-jockey ou copie de la convention signé avec un prestataire de services,
- description du dispositif de billetterie,
- en cas d'utilisation d'un système de vidéo surveillance : copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- dispositif de sécurité : fournir la copie du contrat conclu avec une entreprise agréée de sécurité privée ou la copie de l'arrêté autorisant le service interne de sécurité, ainsi que la liste du personnel exerçant les missions de sécurité,
- descriptif des dispositifs mis en place pour le dépistage de l'imprégnation alcoolique.

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE ENVOYE PAR COURRIER OU DEPOSE A LA PREFECTURE OU
SOUS PREFECTURE COMPETENTE**

Préfecture des Côtes d'Armor
Cabinet du Préfet
Pôle Sécurité et Ordre Public
Place du Général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
☎ 02.96.62.43.22

Sous Préfecture de DINAN
17 Rue Michel – BP 61
22102 DINAN Cedex
☎ 02.56.57.41.14

Sous-Préfecture de GUINGAMP
34 Rue du Maréchal Joffre
BP 60544
22205 GUINGAMP CEDEX
☎ 02.56.57.41.49

Sous-Préfecture de LANNION
9 Rue Joseph Morand
BP 245
22303 LANNION CEDEX
☎ 02.56.57.41.87